

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

CIRC 2025-33 – Autorisation d'occupation du domaine public – rue Montalembert.

Le Maire de MAÎCHE,

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-1,

VU le Code de la Route,

VU la demande de Mme Mathilde CORMIER en date du 14 avril 2025,

CONSIDERANT la nécessité de réglementer le stationnement devant le 8 rue Montalembert afin de permettre le stationnement d'un camion de déménagement,

A R R E T E

Article 1 : Le stationnement sur les deux places en zone 30 minutes devant l'immeuble sis 8 rue Montalembert sera réservé au véhicule de déménagement de Mme Mathilde CORMIER, du samedi 26 avril 2025 à 07 heures au dimanche 27 avril 2025 à 19 heures.

Le stationnement de tout autre véhicule est interdit. Les véhicules en infraction feront l'objet d'une mise en fourrière et d'une verbalisation.

Article 2 : Les services de la ville mettront en place la signalisation pour matérialiser le présent arrêté.

Article 3 : La gendarmerie et la police municipale sont chargées de veiller à l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la ville et transmis à :

- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Maîche,
- Monsieur le responsable des services techniques de la ville,
- Madame Mathilde CORMIER,
- Monsieur le responsable de la police municipale de la ville.

Maîche, le 14 avril 2025

Le Maire,
Régis LIGIER



Publié sur le site internet le 15 avril 2025